

Comité syndical

Date : 25 septembre 2023	Lieu : Plouray
<p>Présents votants : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Patrick Urien.</p> <p>Titulaires excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Rollande Le Borgne, Jacqueline Mazéas, Bernard Saliou, Sandra Le Nouvel.</p> <p>Suppléants votants : Viviane Moisan, Denis Salaun.</p> <p>Présents non votants : Gaidig Evenou, assistante administrative, Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB, Daniel Caillarec, co-délégué général du Conseil de Développement du Pays COB, Claire Maynadier, sous-préfète (en visioconférence).</p>	
<p>Animation de la réunion : Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB, et Hervé LE GALL Directeur du Pays COB.</p>	
<p>Rédaction du compte-rendu : Gaidig Evenou, Hervé Le Gall.</p>	

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du Comité syndical du 12/07/2023 et nomination d'un secrétaire de séance
2. Démarches concernant les Urgences du CHRU du site de Carhaix et contribution au Plan Régional de Santé 2023-2027
3. Avis à émettre en qualité d'Établissement public porteur de SCoT :
 - Positionnement sur le projet de PLU de Poullaouen
 - Délégation du Comité syndical au Bureau syndical pour l'émission des avis liés au PLU/PLUI/SRADDET...

4. Prolongation et ajustement de la mission Culture du Pays COB
5. Appel à Projets relatif à l'adaptation au changement Climatique
6. Questions et informations diverses

Jean-Charles Lohé ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Il excuse l'absence des membres du Comité syndical qui se sont excusés, et propose un tour de table.

Dominique Cogen remercie, de la part de Jacqueline Mazéas absente ce jour, tous les élus qui ont manifesté pour le maintien des Urgences le 4 septembre dernier.

Suite au tour de table, Jean-Charles Lohé donne la parole à Michel Morvant, maire accueillant ce comité syndical. Michel Morvant explique que la mairie de Plouray vient d'acquérir un nouveau bâtiment à proximité qui sera doté d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

1. Validation du compte-rendu du comité syndical du 12 juillet 2023 et nomination d'un.e secrétaire de séance

Le compte-rendu du comité syndical du 12 juillet est validé à l'unanimité.

Dominique Cogen est nommé secrétaire de séance.

2. Démarches concernant les Urgences du CHRU du site de Carhaix et contribution au Plan Régional de Santé 2023-2027

2.1 Urgences du CHRU sur le site de Carhaix

En raison de la dégradation de l'offre de soins du CHRU sur le site de Carhaix liées à l'absence de ressources médicales déclarée, et notamment l'absence de médecins urgentistes, **la motion** (ci-jointe -pièce N°1) est soumise à validation des élus du Comité Syndical pour relais auprès des services de l'État, parlementaires et Ministère de tutelle afin que des réponses soient trouvées dans les meilleurs délais. La finalité de cette motion est bien de marquer la mobilisation des élus du territoire concernant une situation qui impacte la continuité des parcours de soins de l'ensemble des habitants du Pays COB.

Jean-Charles Lohé lit la motion et demande à l'assemblée s'il y a des questions et/ou réactions.

Rémy Le Vot souligne le fait que les pompiers sont sursollicités ; Catherine Henry ajoute que certains commencent à démissionner de leur statut de pompier volontaire.

Guillaume Robic souligne que la motion a été votée en conseil communautaire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh. Il ajoute que les promesses et projets portés lors de la fusion des sites de Brest et Carhaix ne sont pas respectés ; ce n'est pas seulement l'hôpital qui est menacé, mais également l'accès aux secours et à la médecine de ville. Si on perd l'avis de spécialistes du CHRU comme soutien aux médecins de ville, cela va devenir impossible pour les médecins de venir s'installer. En effet la population n'a jamais été aussi inquiète car elle craint la fermeture de l'hôpital ; il y a une insistance sur le sujet à maintenir auprès des services de l'Etat. Il s'interroge sur l'aspect volontaire de mettre en difficulté l'hôpital de Carhaix. Le CHRU de Brest apparaît aux abonnés absents. Il y a un risque de morts (par exemple dans le cas d'hémorragies suite à une opération, car dans ce cas il faut aller à Quimper ou Brest).

Jean-Charles Lohé ajoute que c'est encore plus pernicieux : si un patient a une hémorragie, aucun médecin ne va prendre la responsabilité de s'occuper d'un patient qu'il n'a pas opéré.

Rémy Le Vot précise que les candidatures de médecins anesthésistes ont été refusées sur Carhaix, ce qui démontre une volonté claire de fermer l'hôpital.

Dominique Cogen ajoute que la médecine de ville est déjà pauvre sur le territoire, pourtant on demande aux médecins d'assurer des gardes à l'Hôpital de Carhaix. C'est très inquiétant. Il renouvelle les remerciements de la mairie de Carhaix aux élus mobilisés.

Jean-Charles Lohé précise que le Pays COB a été contacté par les syndicats de l'hôpital qui ont envoyé un texte pour demander à chaque commune de diffuser l'appel à manifester samedi à 11h à Quimper. 5 cars seront mis à disposition. C'est un appel à la population.

Les syndicats souhaitent que le Pays diffuse le communiqué aux 78 communes du Pays, en leur demandant de diffuser à la population.

Il précise qu'un rendez-vous en visioconférence aura lieu le lendemain matin avec la Direction générale de l'ARS au sujet du Contrat Local de Santé ; ce sera l'occasion de renouveler les revendications concernant l'hôpital. Il demande à l'assemblée si on attend la fin de cet échange pour diffuser. Catherine Henry pense qu'il est préférable, en fonction des échanges, d'attendre midi pour diffuser le communiqué de presse des syndicats.

Claire Maynadier demande qui participera à l'échange du côté de l'ARS. Jean-Charles Lohé répond que l'échange aura lieu avec Élise Noguera. Le Contrat Local de Santé va être diffusé dans les différentes instances pour validation dans les jours à venir.

Le comité syndical valide à l'unanimité la délibération sur la motion ; concernant le communiqué, le comité décide d'attendre l'entretien du lendemain.

2.2 Contribution au Plan Régional de Santé

D'autre part, l'ARS Bretagne ayant adressé le Plan Régional de Santé Bretagne 2023-2028, la **contribution** (ci-jointe -pièce N°2) des priorités pour le territoire est soumise à validation des élus du Comité Syndical.

Rémy Le Vot remarque qu'on ne parle pas des anesthésistes. En effet un des arguments pour limiter l'activité de l'hôpital de Carhaix est le manque d'anesthésistes ; or, il y a des candidatures. Catherine Henry suggère de développer des arguments sur la base des preuves de candidatures.

Jean-Charles Lohé propose qu'on ajoute « et des anesthésistes » après « maintien des chirurgiens » dans le texte de la contribution.

Guillaume Robic rappelle qu'il faut distinguer deux aspects : d'une part, l'ARS, d'autre part, la direction de l'hôpital. Et, tout comme pour les anesthésistes, s'il n'y a pas d'infirmiers pour aider les médecins, les services ne peuvent pas fonctionner. Donc on devrait mentionner « le maintien de l'ensemble des services et tous les postes nécessaires au fonctionnement » ; Rémy Le Vot approuve : il faut insister sur l'ensemble des services, car le vrai problème est là.

Hervé Le Gall précise que c'est un autre sujet qui n'entre pas tout à fait dans Plan Régional de Santé.

Annick Barré souligne les difficultés de fonctionnement et de personnel rencontrées par les EHPADs. La gestion est compliquée et beaucoup d'EHPAD arrivent en bout de course.

Jean-Charles Lohé demande une délibération.

Guillaume Robic demande si le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural doit donner un avis : car si on doit en donner un, il faut attendre de voir ce qu'il se passe après la motion. Si rien n'est fait, c'est délicat de donner un avis positif. Il demande si la délibération fait objet d'avis ; Jean-Charles Lohé répond que ce n'est pas un avis mais une proposition d'axes prioritaires. Par principe, on formalise cette proposition par une délibération pour montrer que le Pays est proactif sur le sujet.

Le comité valide à l'unanimité le Plan régional de Santé.

3. Avis du Comité syndical à émettre en qualité d'Établissement public porteur de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

- Positionnement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Poullaouen :

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Poullaouen a été arrêté le 19 juin 2023.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne (COB) a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de PLU, en tant que personne publique associée, dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier. Le dossier a été reçu par mail le 11 juillet 2023.

Il est rappelé que le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est en cours d'élaboration pour le Pays COB. La commune de Poullaouen n'est à ce jour couverte par aucun SCoT en vigueur.

L'analyse du PLU de Poullaouen est donc faite au regard du projet de SCoT, dont l'arrêt est programmé en Comité Syndical du 16 octobre 2023.

➤ **Les élus du Comité Syndical sont donc amenés à statuer sur le document ci-joint (pièce N°3)**

Jean-Charles Lohé rappelle le calendrier du SCoT : il va être validé au mois d'octobre, puis fera l'objet d'une consultation par les Délégations départementales des Territoires et de la Mer et les chambres consulaires, puis l'objet d'une enquête publique. Suite à cela, il peut y avoir des questions ou des points à consolider : il faudra alors y répondre ; le SCoT sera ensuite soumis à validation et entériné par le Préfet au début d'été 2024.

L'avis du PETR du Pays COB permet au PLU de Poullaouen de s'ajuster.

Daniel Caillarec demande s'il y aura la possibilité de modifier quelque chose dans le SCoT. Jean-Charles Lohé confirme qu'on ne changera rien, suite aux dernières concertations de la commission SCoT du 31 août dernier.

Dominique Cogen revient sur le volet agricole ; Jean-Charles Lohé rappelle que c'est le document d'urbanisme précédent qui fait foi, car le SCoT n'est pas encore en vigueur.

Rémy Le Vot craint que pendant 5 ans, on ne puisse plus rien faire, en attendant de passer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le risque que les projets soient refusés par l'Etat est une façon de passer plus rapidement au PLUI.

Annick Barré considère qu'on devrait pouvoir réhabiliter les hameaux ; Rémy Le Vot ajoute que le nombre de 10 maisons pour définir un hameau est une contrainte : un hameau devrait être considéré comme tel à partir de 2 maisons.

Jean-Charles Lohé rappelle que les avis donnés par le Pays doivent correspondre aux orientations définies dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Il lit l'avis, qui porte sur trois dimensions : commerce, espaces naturels, cadre de vie, et demande s'il y a des questions.

Annick Barré considère que l'avis est un peu sévère car il donne l'impression que le SCoT est déjà en application. rejoint Annick Barré. Ils souhaitent tous les deux obtenir le droit de considérer des terres comme artificialisées pour pouvoir accueillir du monde. Il faudrait obtenir des garanties sur les ruines et les friches agricoles en disant que c'est déjà artificialisé. Rémy Le Vot considère qu'on n'a pas à donner un avis tant que le SCoT n'est pas en vigueur.

Jean-Charles Lohé précise que l'on donne simplement un avis, mais que ce n'est pas bloquant : les Délégations départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) ne sont pas obligées de tenir compte de notre réponse. Hervé Le Gall ajoute que cet avis permettrait justement de mettre en exergue le décalage par rapport au SCoT.

Jean-François Dumonteil ajoute que Poher Communauté va devoir donner un avis aussi.

Guillaume Robic confirme que l'avis n'est pas contraignant : c'est la DDTM qui aura le dernier mot.

Annick Barré considère que donner un avis sur le cas d'une commune est gênant.

Jean-Charles Lohé précise que quand le SCoT sera validé, les documents d'urbanisme devront être validés par le Pays selon les axes retenus dans le SCoT. Guillaume Robic ajoute que le Pays COB valide lui-même le SCoT, donc on doit prendre cette responsabilité, et toutes les communes seront à la même enseigne.

Rémy Le Vot considère qu'on est entré dans une loi urbaine alors qu'on est en zone rurale. Éric Prigent ajoute qu'une fois que la règle est fixée, il faut trouver la solution « la moins pire. »

Une élue ne participe pas au vote.

6 élus s'abstiennent.

Aucun élu ne vote contre

La délibération est retenue la majorité des suffrages exprimés.

➤ **Délégation du Comité syndical au Bureau syndical pour l'émission des avis liés au PLU/PLUI/SRADET...**

Le PÉTR du Pays du Centre Ouest Bretagne, en qualité d'Établissement public porteur du SCoT, est associé à l'élaboration et à l'évolution du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et des documents d'urbanisme locaux. À ce titre, il peut émettre un avis au moment de l'arrêt desdits documents.

Par ailleurs, le PÉTR est également habilité, sur saisine du Préfet, à formuler un avis sur les demandes de dérogation à la règle d'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un SCoT.

Réunir le comité syndical du PÉTR pour émettre ces avis semble une procédure lourde. Le Président du PÉTR du Pays du Centre Ouest Bretagne propose donc de déléguer ces deux procédures au Bureau syndical, après avis du Comité de Pilotage SCoT du Pays COB en application de l'article L5711-1 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

➤ **Les Élus du Comité Syndical sont amenés à valider la délégation de compétence du comité syndical au bureau syndical, après avis du Comité de Pilotage SCoT:**

- **pour émettre des avis sur les documents d'urbanisme locaux et sur le SRADET ;**
- **pour émettre des avis sur les demandes de dérogation à l'urbanisation limitée, après saisine par le préfet.**

Jean-Charles Lohé confirme qu'il faudra donc passer le SRADET en Comité syndical à un moment donné (au printemps prochain).

Le comité valide à l'unanimité.

Jean-Charles Lohé précise qu'en Copil SCoT Région, on a acté qu'on maintenait le calendrier prévu initialement. Pour information, il ajoute que la Région pensait que certains travaux d'urbanisme étaient financés au niveau national (exemple de la RN 164) : donc la quasi-totalité de l'enveloppe va partir sur le budget régional.

Guillaume Robic estime qu'il faut réagir. La finalisation du SCoT est un bon moment pour cela.

4. Prolongation et ajustement de la mission Culture du pays COB

Jean-Charles Lohé annonce le point suivant portant sur la mission Culture du Pays, en précisant que ce sujet revient tous les ans. Hervé Le Gall présente la proposition du Pays COB.

CONSTAT SYNTHETIQUE CONCERNANT LA CULTURE DU TERRITOIRE

- Le Pays COB dispose **d'une densité culturelle** par l'intermédiaire de :
 - ⇒ Ses patrimoines matériels (nature et paysages, bâtiments et petit patrimoine, archéologie...)
 - ⇒ Ses patrimoines et matrimoines immatériels, notamment liés aux pratiques bretonnes (danse, chant, langue, festivals...)
 - ⇒ Ses habitants, dont de nombreux acteurs dynamiques et engagés (bénévoles, associations, artistes amateurs, professionnels de l'art et de la culture) répartis sur l'ensemble des EPCI.
- Le développement de la **Destination Touristique** Cœur de Bretagne - Kalon Breizh s'appuie sur une stratégie intégrée et des sites incontournables, qui peuvent être étoffés par la valorisation de l'histoire, des racines bretonnes et des patrimoines répartis sur l'ensemble de la Destination (dont le Pays COB et les 5 EPCI)
- La **mission Culture** portée par le Pays COB **ne fait pas l'unanimité des élus** du PETR en raison de :
 - ⇒ Axes stratégiques/enjeux évolutifs non stabilisés depuis 2014
 - ⇒ Productions/réalisations considérées insuffisantes
 - ⇒ Successions de diagnostics sans plan d'actions considéré concret malgré les propositions réalisées par le Pays
 - ⇒ Des propositions considérées trop conceptuelles dont l'impact et les plus-values pour le territoire sont peu claires pour les élus.

Pour rappel, les axes/enjeux validés en 2023 étaient les suivants :



Les 6 enjeux validés

Décision



Enjeu de transversalité :
Penser la culture comme un levier des autres missions du PETR (CoDev, mobilité, santé, tourisme, SCOT, COT...)

⇒ Pour info, les réalisations de « la Feuille de route 2023 » sont les suivantes (Cf pièce jointe N°4) :

- **Rapport final *Parlons Culture ! Komzomp eus Sevenadur !*** et présentation de ses conclusions
 - Acteurs : Chargée de Mission Culture Pays COB + Culture Lab 29
 - Echéances : 30/09 pour le rapport, 02/12 pour la présentation
- **Temps fort *Parlons Culture ! Komzomp eus Sevenadur ! #2*** (enjeux 1 à 6) : une journée par EPCI pour mettre les cultures locales à l'honneur (visites de lieux, rencontres professionnels/élus/grand public, temps artistiques et festifs)
 - Acteurs : Chargée de Mission Culture Pays COB + GDT Temps Fort du CoDev + EPCI
 - Echéance : 14/11 au 02/12 (sous réserve de confirmations)
- **Education Artistique et Culturelle** (enjeu 6) : 1 catalogue des structures proposant des actions culturelles afin de faciliter les choix pour les publics ciblés (acteurs enfance-jeunesse, social et médico-social) et bénéficier d'un support d'attractivité (en la matière) pour les nouveaux résidents ou prospects
 - Acteurs : Chargée de Mission Culture Pays COB + GDT EAC du CoDev
 - Echéances : 30/09 catalogue, rencontres « speed-dating » pendant temps fort
- **Carte interactive** (enjeux 2 et 3) : 1 cartographie de l'ensemble des acteurs culturels présents sur le Pays COB, avec un lien vers le site internet ou les réseaux sociaux de chaque acteur. Cet outil a pour but de permettre à la population et aux personnes de passage d'identifier l'offre globale en matière culturelle (festivals et lieux, pratiques, production)
 - Acteurs : Chargée de Mission Culture Pays COB + GDT Carto du CoDev
 - Echéances : 18/09 intégration des fichiers puis tests, 02/10 consultation des acteurs, 06/11 ouverture au public
- **Archéologie** (enjeu 5) :
 - Acteurs : Chargée de Mission Culture Pays COB + EPCI concernés
 - Echéances : 29/09 conventions circuit des crêtes, 27/10 validation circuit Yeun Elez

Selon ces éléments synthétiques, il convient de considérer les enjeux soumis aux élus du Pays COB :

- 1) Quelle est l'ambition culturelle que le Pays souhaite porter pour les 5 EPCI afin de renforcer la notion « d'Identité » inscrite dans son projet et la cohésion sociale du territoire
- 2) Quels sont les axes prioritaires de développement et représentation pour les 5 EPCI ?
- 3) Quelles ressources humaines, matérielles et financières mobilisables ?

AXES D'AJUSTEMENTS DE LA MISSION CULTURE

Selon les éléments de constat, il est proposé en 2024 de repositionner la mission Culture autour d'un enjeu (contre 6 diagnostiqués¹) consensuel pour le Pays COB, avec des actions atteignables et réalisables qui doivent soutenir une dynamique de développement local à moyen et long terme.

⇒ **Feuille de route à partir de 2024 : proposition d'ajustement**

Prioriser (l'enjeu N°6) lié à la valorisation des patrimoines (naturels, matériels, immatériels).

L'objet est de réaffirmer la mission culture en l'intégrant à la dynamique de la Destination pour une valorisation auprès :

- Des résidents du territoire
- Touristes et prospects
- Communication globale et/ou commune des atouts du territoire

Ainsi en 2024, 3 types d'actions sont proposées :

1) Diffusion de l'exposition Kreizy Archéo auprès de :

- 1 classe de primaire ou collègue / EPCI /an en lien avec les programmes scolaires
- 2 sites touristiques / an en lien avec les « Coups de cœur » Archéo

Cette action a pour objet de formaliser/proposer un contenu et parcours pédagogique associant l'exposition et les sites « Coups de cœur » Archéo de la Destination

2) Recenser les sites/lieux du patrimoine matériel et/ou immatériel sur les communes et EPCI du Pays COB pour :

- Investir la population dans l'appropriation de son patrimoine
- Compléter offre des circuits pédestres et vélos de la Destination → maintenir les vacanciers sur la Destination et proposer une découverte à la population locale (*axe de travail de la Destination touristique prévu pour 2025*)
- Bénéficier de financements nouveaux de la Région Bretagne → dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du 1^{er} inventaire culturel national (initié sur une partie du Pays COB)

3) Développer l'Enseignement Artistique et Culturel immatériel « breton » du territoire : danse (dont fest-noz et fest-deiz), musique, chant, langue et événements (Festival Fisel, Nuit de la gavotte...) par l'intermédiaire des actions suivantes :

- Coordonner et accompagner des actions de pratiques artistiques et patrimoniales auprès des écoles et lieux d'activités extrascolaires selon les acteurs présents (chant, danse, musique, langue...) par EPCI et volontaires dans la démarche.
 - Bénéficier de financements nouveaux de la DRAC Bretagne.
- Selon la préconisation du Bureau syndical, il est proposé aux élus du Comité Syndical d'engager sa volonté politique autour de la mission culturelle de 2024 à 2026 autour de la nouvelle feuille de route proposée.
- Le poste de chargé de mission culture est soumis à renouvellement pour 1 an dans l'attente de résultats concrets de la feuille de route proposée ; et de financements complémentaires effectifs pour 2024, 2025 et 2026.
- ⇒ **Les 5 autres axes** stratégiques identifiés en 2023 seront soumis à la Commission culture du CoDev pour arbitrage des sujets à prioriser, développer, préciser et formaliser en actions concrètes.

Hervé Le Gall estime qu'avec 6 volets, on risque de ne pas mener les projets à bien ; il est donc souhaitable de se recentrer sur un seul volet. Il propose aux élus de réaffirmer cette dimension culturelle qui fait partie de l'ambition politique et du projet du Pays. C'est pourquoi il propose une feuille de route 2024 axée uniquement sur la valorisation du patrimoine avec 3 axes d'actions. Annick Barré demande si le patrimoine naturel est aussi considéré dans l'axe Patrimoine. Hervé Le Gall approuve.

Jean-Charles Lohé ajoute qu'il y a des choses de faites ; l'idée c'est de renouveler le poste et de chercher des financements complémentaires.

Daniel Caillarec rappelle que les 5 EPCI n'avancent pas tous à la même vitesse sur la dimension culturelle : la CCKB notamment a pris de l'avance. Il fait la suggestion que le Pays COB pourrait prendre la coordination au niveau du territoire.

La proposition de réajustement de la feuille de route Culture est validée à l'unanimité.

Hervé Le Gall précise qu'un point est prévu d'ici la fin de l'année avant le renouvellement de la mission.

Certains élus remarquent que la proposition peut donner l'impression que le poste sera supprimé si on n'a pas de financement complémentaire ; Hervé Le Gall propose de la reformuler.

Rémy Le Vot ajoute qu'il serait souhaitable d'exploiter les personnes-ressources présentes sur le territoire ; par exemple, on a un archéologue du CNRS à Rostrenen.

Guillaume Robic ajoute qu'il faut stimuler ce qui existe déjà. Il y a beaucoup d'argent à aller chercher sur le Pass Culture ; or souvent, les acteurs ne trouvent pas d'associations car ils ne se connaissent pas les acteurs mobilisés et habilités ; c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en réseau les structures et organisations liés à l'éducation des jeunes.

Hervé Le Gall demande si on pourrait également saisir officiellement le Codev sur la mission Culture. Daniel Caillarec fait le lien avec la transition climatique : en effet dans un contexte de transition, c'est d'abord une transition culturelle qu'il faudra réaliser.

Guillaume Robic ajoute qu'il s'agit de compétences partagées (État, Région, Départements) : il faut trouver l'endroit où se positionner.

Daniel Caillarec souligne qu'il faut également associer les habitants.

La délibération sera donc associée d'une saisine du Conseil de Développement.

5. Appel à Projets relatif à l'adaptation au changement climatique

Jean-Charles Lohé introduit le sujet de l'Appel à projets spécifique à l'adaptation au changement climatique

Depuis fin 2022, le PETR du Pays COB, ainsi que les 5 EPCI du territoire sont engagés dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » via un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME. Ce programme a permis de faire un état des lieux des politiques de transition écologique actuellement en cours sur les EPCI. Si le sujet de l'atténuation du changement climatique est pris en compte, notamment via de nombreux travaux engagés sur les énergies, le sujet de l'adaptation est peu abordé. En effet, la majorité des communautés de communes du Pays Centre Ouest Bretagne n'a pas de Plan Climat Air Énergie territorial, et les critères d'éligibilité de l'appel à projets, visant une population supérieure à 20 000 habitants, ne leur permettent pas de candidater seules.

Pourtant, le Centre-Bretagne est déjà impacté par le dérèglement climatique. Selon l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, la région présente des vulnérabilités variables face aux changements climatiques. Pour le centre-Bretagne, une intensification des périodes de sécheresse, des risques de conflits d'usage sur la ressource en eau, des bouleversements des écosystèmes naturels et des migrations des espèces et des pressions accrues sur les activités agricoles et forestières sont à anticiper.

La construction et la mise en œuvre de démarches d'adaptation sont primordiales, mais sont complexes à initier, notamment de par leur transversalité et leur caractère relativement récent. Cet appel à projets vise donc à soutenir, développer, consolider et approfondir les stratégies locales d'adaptation, mais également à expérimenter des actions d'adaptation concrètes. Les projets présentés permettront d'aborder, de façon transversale, un ou plusieurs axes de travail de l'adaptation, indiqués ci-dessous :

- Accompagnement de la collectivité, élu.e.s et agent.e.s, dans l'intégration des enjeux de l'adaptation au changement climatique
- Sensibilisation et mobilisation des citoyen.ne.s aux enjeux de l'adaptation au changement climatique

- Adaptation des politiques d'aménagement et de gestion des risques pour un territoire résilient
- Préservation du patrimoine naturel et gestion des ressources dans un contexte de changement climatique
- Accompagnement des secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation au changement climatique.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 12 juillet 2023, le Pays COB, en coopération avec les référents désignés par chaque EPCI, a travaillé à une réponse à l'appel à projets en question en considérant :

1. La nécessité d'un état de lieux visant à caractériser l'impact du changement climatique sur le territoire (impact environnemental, économique et social) ;
 2. Un volet portant sur la mobilisation des élu.es sur la question de l'adaptation au changement climatique. La mobilisation des élu.es permettra de définir des enjeux et axes stratégiques prioritaires sur lesquels travailler. La nouvelle commission transition écologique du Conseil de Développement sera également mobilisée.
 3. La préfiguration des outils pérennes de mise en œuvre de l'adaptation sur le territoire. Les outils devront permettre de consolider et d'approfondir les stratégies locales d'adaptation et d'expérimenter des actions sur le territoire du Pays COB.
- **Selon les pièces 5 et 6 (ci-jointes), les élus du Comité Syndical sont amenés à se positionner sur la validation de la réponse à l'appel à projets d'adaptation climatique.**

Jean-Charles Lohé rappelle qu'on en avait échangé lors du Comité syndical du 12 juillet 2023 et que les élus présents avaient demandé à ce qu'il n'y ait pas de surcoût. Il confirme que le surcoût est neutralisé par la partie déjà financée par le COT.

Daniel Caillarec souligne que le Codev est très favorable à cette candidature. Il plaide pour la création d'un comité de personnes qualifiées à l'échelle du Pays, afin que ces personnes soient consultées et donnent leurs avis. Hervé Le Gall suggère que le Comité technique et le comité de pilotage soient regroupés en un seul comité. En effet on a des gens compétents dans le milieu agricole, des professionnels de la santé, des transitions énergétiques, de l'habitat, du monde de l'entreprise.

Jean-Charles Lohé rappelle que chaque EPCI n'est pas au même niveau d'avancement à ce niveau-là, donc ce projet va participer à la progression des 5 EPCI dans le même sens ; cela permettra d'anticiper les effets du changement climatique (problématiques de l'eau, du réchauffement climatique, perturbations météo...) car on sait qu'on sera impactés.

Daniel Caillarec souligne qu'il ne faut pas que cela reste un sujet institutionnel : le plus important est que les habitants et les entreprises se sentent concernés.

Hervé Le Gall demande s'il y a des questions.

La sous-préfère Claire Maynadier estime qu'on ne peut qu'encourager le Pays COB à candidater ; c'est une responsabilité collective. Il va falloir articuler les différentes problématiques des ressources (bois, énergies, eau...). Elle évoque l'Appel à projets sur les réseaux de chaleur déjà engagé par l'ALECOB avec la coordination du Pays COB. Il est nécessaire d'avoir un champ d'action visible, et de réfléchir aux capacités de chacun à s'adapter. Elle confirme qu'il faut associer la population.

Rémy Le Vot ajoute qu'il faut prendre en compte le fait que beaucoup d'efforts sont déjà faits au niveau local : il n'y a plus d'agriculture intensive, maintenant on fait de l'agriculture raisonnée.

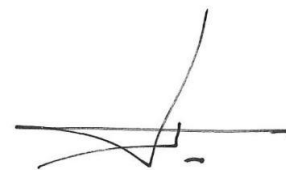
La candidature à l'Appel à projets est validée à l'unanimité, selon le projet adressé aux élus en amont de la séance.

Hervé Le Gall demande si on valide également la saisine du Codev pour la démarche - notamment pour associer les personnes qualifiées. Les membres du Comité syndical valident à l'unanimité.

6. Questions et informations diverses

Claire Maynadier annonce le départ de Florence Cabresin et précise que sa/son successeur.e arriverait fin novembre ou début décembre.

Le président clôt la séance à 20h.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.